

Communiqué de presse**Crédit Agricole Private Equity lance deux FCPI
pour alléger la fiscalité au titre de l'ISF**

Pour la deuxième année consécutive, Crédit Agricole Private Equity lance deux FCPI qui permettent aux particuliers de bénéficier des dispositions fiscales au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ainsi que l'impôt sur le revenu prévues par la loi TEPA.

Le FCPI **Crédit Agricole PME Innovation 2009*** sera proposé à la clientèle haut de gamme des Caisses régionales et de la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI) et le FCPI **Capital Invest PME 2009*** à la clientèle haut de gamme de LCL.

En investissant dans ces FCPI, le contribuable bénéficie d'un allègement fiscal (réduction de l'ISF et de l'impôt sur le revenu) pouvant aller jusqu'à 40% des sommes investies.

Les actifs de **Crédit Agricole PME Innovation 2009** et **Capital Invest PME 2009** seront constitués à hauteur de 60% de PME innovantes européennes dans les secteurs des technologies de l'information et des sciences de la vie. Les deux tiers de ce quota (soit 40% de l'actif des fonds) seront investis dans des entreprises de moins de 5 ans.

En 2008, Crédit Agricole Private Equity avait collecté 59 millions d'euros, via ses FCPI ISF, souscrits par près de 5 500 investisseurs privés représentant un investissement moyen de 11 000 euros. A ce jour, ces fonds ont déjà sélectionnés et se sont engagés dans le financement de 10 PME innovantes, essentiellement dans les secteurs internet et des sciences de la vie.

Avec 375 millions d'euros sous gestion, Crédit Agricole Private Equity est l'un des acteurs majeurs en France du financement des PME et de l'amorçage et le premier leveur de fonds FCPI ISF en 2008.

Crédit Agricole PME Innovation 2009

Souscription minimale :	10 parts soit 1 000 euros
Frais de gestion :	3,2% nets de taxe
Durée de placement :	6 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 10 ans
Fin de la souscription :	15 mai 2009
Taille visée du fonds :	25 millions d'euros

Capital Invest PME 2009

Souscription minimale :	20 parts soit 2 000 euros
Frais de gestion :	3,2% nets de taxe
Durée de placement :	6 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 10 ans
Fin de la souscription :	14 mai 2009
Taille visée du fonds :	25 millions d'euros

** En cours d'agrément par l'Autorité des Marchés Financiers. Les notices seront disponibles sur demande suite à l'agrément.*

Contact presse

Martine Sessin-Caracci - martine.sessincaracci@ca-privateequity.fr - 01 43 23 90 88

A propos de Crédit Agricole Private Equity

Crédit Agricole Private Equity, société de gestion agréée AMF de Crédit Agricole S.A., est dédiée aux prises de participations directes dans des entreprises non cotées. Acteur multi-spécialiste, Crédit Agricole Private Equity regroupe 50 investisseurs organisés autour de plusieurs métiers (LBO & Développement, Capital Risque, Marché Secondaire, Mezzanine, Energies Renouvelables, Infrastructures en PPP, Solutions de liquidité, Co-investissement) et gère 2,8 Mds€ sous la forme de FCPR, SICAR, FCPI, et SCR. Crédit Agricole Private Equity accompagne les dirigeants d'entreprises dans leurs projets de croissance. www.ca-privateequity.com